



HONORAIRES VENTE

En date du 15 mai 2023

MONTANT DU BIEN NET VENDEUR	HONORAIRES TTC CHARGE ACQUEREUR (TVA 20 % incluse)
HABITATION – IMMEUBLE – MAISON - APPARTEMENT	
➤ Jusqu'à 80 000 euros	Forfait de 8 000 euros maximum
➤ De 80 001 à 200 000 euros	Maximum 10 %
➤ De 200 001 à 300 000 euros	Maximum 8 %
➤ De 300 001 à 400 000 euros	Maximum 6 %
➤ Au-delà de 400 001 euros	Maximum 5 %
TERRAIN – FORET – ETANG	
10 % maximum du prix de vente NET VENDEUR	
FONDS DE COMMERCE - MURS	
10 % maximum du prix de vente NET VENDEUR	

ESTIMATION GRATUITE SANS CONDITION





HONORAIRES LOCATION

En date du 15 mai 2023

PRESTATIONS (Arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs)	HONORAIRES T.T.C. À LA CHARGE DU LOCATAIRE (TVA 20 % incluse)	HONORAIRES T.T.C. À LA CHARGE DU BAILLEUR (TVA 20 % incluse)
➤ MISE EN LOCATION HABITATION <ul style="list-style-type: none"> - Démarches commerciales - Publicités - Visites - Constitution du dossier - Rédaction du contrat de location 	8 euros maximum par m ² de surface habitable du logement	8 euros maximum par m ² de surface habitable du logement
➤ REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE	3 euros maximum par m ² de surface habitable du logement	3 euros maximum par m ² de surface habitable du logement
➤ REDACTION D'UN CONTRAT DE LOCATION GARAGE/PARKING + ETAT DES LIEUX	75 euros maximum	75 euros maximum
➤ MISE EN LOCATION ET ETAT DES LIEUX ENTRANT COMMERCE ET PROFESSIONNEL	10 % maximum du loyer annuel H.T.	
➤ ACTE COMMERCIALE (avenant, renouvellement, révision, etc..)	60 euros maximum à la charge du demandeur	

